

17 avril 2007

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

HUIS CLOS

(Eurolist)

1 - Par courrier du 16 avril 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :

- le 4 octobre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 15% du capital de la société HUIS CLOS ;
- le 5 octobre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% des droits de vote de la société HUIS CLOS, et détenir alors, pour le compte desdits FCP, 237 031 actions HUIS CLOS représentant autant de droits de vote, soit 15,80% du capital et 10,38% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a précisé détenir à ce jour 237 031 actions HUIS CLOS représentant autant de droits de vote, soit 15,80% du capital et 10,39% des droits de vote de cette société (3).

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce nous vous précisons que :

- nous n'avons pas l'intention d'acquérir le contrôle de la société HUIS CLOS, seuls ou de concert,
- nous n'avons pas l'intention de demander la nomination d'un membre au conseil d'administration,
- nous nous réservons le droit de réaliser des opérations d'achat ou de vente en fonction des opportunités du marché."

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 500 000 actions représentant alors 2 282 922 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 1 500 000 actions représentant 2 281 826 droits de vote.